

Règlement du Festival Foot U13

-Saison 2019/2020-

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DES EQUIPES

- 68 équipes sont engagées lors de ce 1° tour du festival foot U13
- Dont 10 équipes de D1, 31 D2, 27 D3.
- Toutes les équipes participent au premier tour, sauf les 2 équipes de niveau R1 qui rentreront au deuxième tour.

ARTICLE 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

- Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs ou joueuses licenciés(e)s à la F.F.F. ; licences enregistrées au nom du club, correctement et totalement remplies.
- Les U11 et U11F sont autorisés à pratiquer en U13 dans la limite de 3 par équipe (*avec l'autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure*).
- Les U14 F peuvent pratiquer en catégorie U13 (en mixité).
- La présentation et la vérification des licences seront exigées avant le début des rencontres.
- Les joueurs ne peuvent participer au Festival U13 Pitch que pour un seul club, et être qualifié au plus tard le 31 janvier pour la finale. Une vérification sera effectuée le jour de la finale dès votre arrivée.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DES EPREUVES

- Formule championnat dans chaque poule (toutes les équipes se rencontrent).
- Les équipes sont réparties en poules de 3 ou de 4 équipes.
- Ordre des matchs pour une poule de 3 équipes :
 - **A vs B / A vs C / B vs C**
- Ordre des matchs pour une poule de 4 équipes :
 - **A vs B / C vs D / A vs C / B vs D / A vs D / B vs C**
- Temps de jeu pour une poule de 3 équipes : **2 X 15** min par match. Total 60 minutes pour les deux matchs
- Temps de jeu pour une poule de 4 équipes : **3 x 20** min par match. Total 60 minutes pour les trois matchs.
- Pas d'arrêt à la mi-temps : changement de camp seulement.

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DES POINTS

- Victoire : 3 pts
- Nul : 1 pt
- Défaite : 0 pt
- En cas d'égalité à la fin des matchs de poules entre deux ou plusieurs équipes, il sera tenu compte dans l'ordre :
 - 1- Total jonglages «Pied Fort» et/ou « pied faible » «Tête» des 8 meilleurs joueurs par équipe (puis comparaison des 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} meilleurs scores)
 - 2- Résultat du ou des matchs les ayant opposés
 - 3- Meilleure différence de buts générale
 - 4- Meilleure attaque
 - 5- Epreuve des coups de pied au but (3 tirs au but par équipe)

ARTICLE 5 – LES JONGLAGES

- Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant les rencontres. L'éducateur d'une équipe notera les jonglages des joueurs d'une autre équipe et inversement.
- **Objectifs:**
 - 1° tour : 50 jonglages «Pied fort» - 30 jonglages «Pied Faible»
 - 2° tour : 50 jonglages «Pied fort» - 30 jonglages «Tête»
 - 3° tour : 50 jonglages «Pied fort» - 50 jonglages «Pied Faible»
- **Déroulement :**
 - 2 essais par thème et par joueur
 - Les surfaces de rattrapage ne sont pas autorisées
 - Départ du ballon au sol pour les jonglages «Pied» et à la main pour les jonglages «Tête»
 - Finale : Défi technique + Défi Quizz

ARTICLE 6 – QUALIFICATIONS

Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le second tour du Festival Foot U13. Les 3° et 4° sont directement reversés en Coupe Départementale U13 (1° tour).

En cas de besoin de qualification supplémentaire. Seront pris en compte les meilleurs 3 ème au jonglage.

Voir document : « organisation festival foot U13 » pour les qualifications.

A partir de cette saison deux équipes du même club pourront se qualifiées pour la finale départementale du Festival Foot U-13 Pitch. En revanche, une seule équipe du même club pourra se qualifier pour la Finale Régionale.

ARTICLE 7 – LOIS DU JEU

Le règlement du Foot à 8 sera intégralement appliqué hormis la « PAUSE COACHING ».

L'arbitrage à la touche par les jeunes est obligatoire.

ARTICLE 8 – DISCIPLINE/FAIR-PLAY

- ✓ Tout joueur exclu lors d'une rencontre ne pourra participer à la rencontre suivante en cas de mauvais gestes.
- ✓ Tout joueur exclu lors d'une rencontre pour des propos injurieux sera exclu pour le restant de l'épreuve.
- ✓ Tout joueur exclu doit être inscrit sur la feuille de bilan.

ARTICLE 9 – RETOUR DES FEUILLES AU DISTRICT

- L'ensemble des documents administratifs doivent être renvoyés au District du Loir-et-Cher dans les **48 heures par le club recevant, par voie postale.**

ARTICLE 10 – Litige

Tous les cas non prévus seront réglés par la Commission Foot Animation du District de Loir-et-Cher dont, les décisions seront sans appel !